

# Le Flex-Office ...

LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA PANDÉMIE DU COVID-19 A CONSIDÉRABLEMENT INFECTÉ LE MONDE DU TRAVAIL. LES ENTREPRISES ONT DÛ RÉAGIR ET S'ADAPTER AUX MESURES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT, DONT LE PASSAGE AU TÉLÉTRAVAIL.

**B**ien qu'aujourd'hui, ce mode de travail ne soit plus obligatoire, les entreprises l'ont conservé avec une moyenne de 2 jours de télétravail par semaine.

Suite à cela, le « flex office » (ou encore « flexispace » ou « flexidesk ») fait son entrée. Il s'agit concrètement d'espaces de travail flexibles qui permettent aux sociétés d'optimiser les surfaces de leurs bureaux et la présence des salariés, et ainsi d'éviter l'inoccupation de mètres carrés quand les employés sont absents ou travaillent de leur domicile. L'intérêt est donc à la fois organisationnel et financier.

Cependant, le flex office ne peut pas s'adapter à toutes les entreprises et tous les locaux : il faut disposer d'un espace ouvert permettant de créer des bureaux flexibles, un lieu de détente ou des espaces d'isolement et des salles de réunion. Les systèmes informatiques de l'entreprise doivent permettre ces changements fonctionnels. Il faut

également des casiers sécurisés pour le stockage du matériel, des documents et effets personnels des salariés.

Cette nouvelle organisation présente de nombreux avantages pour les entreprises, mais implique des changements dans le quotidien des salariés. Certains y verront la modernisation de leur environnement de travail avec un gain de productivité et la possibilité de nouer des liens avec d'autres salariés habituellement « cloisonnés » dans d'autres services. Tandis que d'autres, y verront un cadre impersonnel et une lourde contrainte d'organisation qui nuit à leur bien-être au travail...

En conclusion, le « flex office » peut se mettre en œuvre de différentes façons dans les entreprises. Si la décision de mettre en place le flex office est prise, il reste encore à trouver le modèle qui convient le mieux à l'activité et aux salariés.

## En bref ...

1

### Zoom sur...

Cogetep : La Solution  
« Sur-mesure »

2

### Actualités du CVEE

#### • Commission 07/04 : Ville connectée

Découvrez en avant-première le projet de laboratoire d'innovation publique créé pour vous !

#### • 12 mai 2022 : Soirée des Lauréats

Soirée conviviale - Concert - Cocktail dinatoire - Place limitées, réservez vite !  
600 participants attendus  
40 personnalités - 60 institutionnels et 500 chefs d'entreprises

## Actualités du CVEE

### Commission 07/04 : Ville connectée

Découvrez en avant-première le projet de laboratoire d'innovation publique créé pour vous !

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochaine commission qui se déroulera le 07 avril 2022.

Nous aborderons le thème de la Ville connectée, avec la mise en place par la mairie d'un laboratoire d'innovation publique afin de sensibiliser les noiséens et les entrepreneurs aux thématiques de l'écologie et du digital. De nouvelles informations arriveront bientôt.

### 12 mai 2022 :

#### Soirée des Lauréats

Soirée conviviale - Concert - Cocktail dînatoire - Place limitées, réservez vite !

600 participants attendus - 40 personnalités - 60 institutionnels et 500 chefs d'entreprises

Le CVEE vous invite à la soirée de remise des TROPHEES DES LAUREATS du RESEAU ENTREPRENDRE 93 qui se déroulera à l'espace Michel Simon, situé au 36 Rue de la République à Noisy-le-Grand.

50 entreprises recevront un trophée « Créateur ou repreneur de l'année ». 500 dirigeants, chefs d'entreprises, institutionnels du territoire seront présents. La soirée commencera à 18h avec la remise des Trophées et continuera avec un Cocktail dînatoire à 20h30. Les inscriptions seront bientôt ouvertes.



### COGETEP : LA SOLUTION « SUR-MESURE »

Pour ce numéro de la newsletter du Club Ville et Entreprises, voici un portrait de Jacques Boué qui nous explique en quelques mots l'activité de sa société Cogetep.

Jacques est entré au Club Ville et Entreprises dans une optique de rencontres et de partage d'expériences professionnelles. Il est notamment à l'initiative de l'enquête réalisée en pleine crise sanitaire en juin 2020 auprès de plus de 60 chefs d'entreprises membres du club. Il a appelé plus de 40 d'entre eux pour échanger individuellement sur leur situation et leurs préoccupations. Il attache beaucoup d'importance à l'écoute et à l'échange entre membres du Club. Pour lui, les commissions sont également des moments privilégiés pour confronter les points de vue sur des thèmes liés à l'Entreprise.

La société de Jacques, Cogetep, propose des services et prestations aux dirigeants de PME autour de trois domaines de référence : la stratégie, l'organisation et la gestion. Tous les services sont taillés «sur-mesure», adaptés à la situation de l'entreprise, aux projets et à la personnalité de son dirigeant.

Cogetep commence souvent par un diagnostic global de la situation, couvrant des aspects financiers, économiques, commerciaux, organisationnels, RH,... afin de poser des objectifs et de construire un plan d'actions avec le dirigeant. Dans le cadre d'un accompagnement, Cogetep rencontre le dirigeant au moins 1 fois par mois. Cogetep réalise l'analyse d'impact des projets du dirigeant avant que celui-ci ne prenne la décision de les mettre en œuvre. Il assiste le dirigeant dans le traitement de situations complexes qui peuvent nécessiter la collaboration avec le comptable, le banquier et d'autres services internes



ou externes (exemples : recherche de financement, augmentation de capital, démarche RSE,...).

Cogetep intervient essentiellement sur le secteur Est de l'Île-de-France. Résidant à Noisy-le-Grand, Jacques souhaite ancrer son action localement.

En résumé, Jacques définit son rôle comme un éclaireur : un regard extérieur pour aider les chefs d'entreprises à prendre les bonnes décisions. Cogetep intervient quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise, auprès de dirigeants animés par la volonté de progrès continu de leur entreprise. N'hésitez pas à prendre contact avec Jacques pour échanger vos expériences réciproques et discuter de vos projets professionnels.

#### Contact :

**Nom :** Jacques BOUÉ

**Mail :** jacques.boue@cogetep.fr

**Tél :** 06 03 10 41 87